

**MAIRIE  
DE  
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

**SEANCE DU 27 JANVIER 2025**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 13

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :**

**BATIMENTS  
COMMUNAUX**

**Sous-domaine :**

**DEMOLITION  
BATISSE BENIT**

**OBJET :**

**MAITRISE  
D'ŒUVRE**

**N° 2/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, et le 27 Janvier à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 20 Janvier 2025

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Christophe FOURES.

Absentes excusées : Vanessa SALANDINI, Emilie BELUCHE.

Mr François DUVERT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que, dans le cadre de la politique « Cadre de Vie », l'aménagement « Cœur de Village » fait partie des priorités communales. Il est prévu l'acquisition de la bâtisse référencée AA 146 en vue de procéder à un réaménagement de cet espace.

Afin d'accompagner la commune dans la réalisation de cette opération, il y a lieu de désigner une équipe de maître d'œuvre.

Il dépose sur le bureau de l'Assemblée une proposition d'honoraires de M. PAULY, architecte qui comprend les missions suivantes :

- . Etablissement des dossiers de demande de permis de démolir et de consultation des entreprises,
- . Etablissement et signatures des marchés de travaux,
- . Contacts préalables avec les concessionnaires de réseaux publics,
- . Gestion et coordination avec les concessionnaires des tâches préparatoires,
- . Gestion coordination et surveillance du chantier de démolition, des aménagements extérieurs après démolition,
- . Gestion financière des paiements aux entreprises,
- . Réception des travaux et remise du dossier des ouvrages exécutés.

Le montant de cette proposition s'appuie sur un estimatif des travaux de **79.931,50 € HT**, le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre calculé au taux de **7.50%** s'élève à **5 507,36 €**, arrondi après remise exceptionnelle à **5 500 € HT**, soit **6 600 € TTC**.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le devis d'honoraires présenté par M. PAULY, Architecte pour un montant de **5 500 € HT**, soit **6 600 € TTC**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents liés à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20250127-20250127DEL2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2025